



À LA BARRE ABONNES

Au procès de l'agresseur présumé d'Édouard Louis : « On ne juge pas un livre, on juge les faits »

Riadh B., 35 ans, était jugé vendredi devant le tribunal correctionnel de Paris pour agression sexuelle et vol aggravé à l'encontre de l'écrivain, à l'hiver 2012. Une nuit dont ce dernier avait fait le récit, trois ans plus tard, dans « Histoire de la violence ».

Photo : Frédéric Stucin

par CHLOÉ PILORGET-REZZOUK

Chercher « *la vérité judiciaire* » et non « *la vérité littéraire* ». C'était tout l'enjeu de l'audience, vendredi après-midi, devant la 14^e chambre correctionnelle du tribunal de Paris. Au cours des débats, il fut pourtant, souvent et inévitablement, question du récit d'Édouard Louis, *Histoire de la violence*, paru en janvier 2016. C'est en l'absence de l'écrivain que Riadh B., aussi prénommé Reda, Algérien sans papiers de 35 ans, était jugé

pour « *agression sexuelle* » et « *vol aggravé* » sur Édouard Louis, dans la nuit du 24 au 25 décembre 2012. À l'époque, **Eddy Bellegueule** n'avait pas encore changé d'état civil, il n'était pas encore cet écrivain célèbre salué de Harvard au Japon. Comme dans nombre de dossiers de viol, les faits ont été requalifiés en « *agression sexuelle* » pour « *une bonne administration de la justice* », indiquait l'ordonnance de renvoi en janvier 2019 – autrement dit, pour un audienement plus rapide au tribunal correctionnel plutôt qu'en cour d'assises. Une requalification « *en opportunité* », justifiera la procureure : « *L'infraction de viol était constituée et caractérisée dans ce dossier.* »

Cette nuit d'hiver 2012, les deux hommes se rencontrent dans la rue, se plaisent, finissent par monter chez Édouard Louis, où ils ont d'abord des « *rappports sexuels consentis et protégés* », selon les déclarations de ce dernier. Mais au petit matin, en sortant de la douche, l'hôte s'aperçoit que son iPad et son téléphone portable manquent. Là, deux versions s'opposent diamétralement. Dans sa plainte, déposée le jour même, Édouard Louis affirme que Riadh B. s'en est alors pris violemment à lui : « *Il s'est énervé, a saisi son écharpe et a essayé de m'étrangler avec.* » Riadh B. l'aurait ensuite menacé en lui disant qu'il avait un « *gun* », avant de le pénétrer « *de force* ». Tout cela, Édouard Louis l'a raconté dans *Histoire de la violence*, paru trois ans plus tard. « *Mon obsession, c'était d'écrire la vérité. Dans ce livre, comme dans le suivant, il n'y a pas une ligne de fiction* », expliquait-il, en pleine promotion, dans un entretien à *Livres Hebdo*. Des propos cités à l'audience par son avocat, **M^e Emmanuel Pierrat**, invitant le tribunal à lire l'œuvre en question : « *Vous avez donc dans ce livre le récit de ce qui s'est passé !* »

« J'étais dans le besoin »

« *À part les faits de vol, rien n'est vrai* », proteste à la barre Riadh B., épaulé d'un interprète. « *Je suis épuisé à cause de ce qui s'est passé. Je suis devenu paranoïaque* », poursuit l'Algérien de 35 ans, qui, après onze mois de détention provisoire, avait été libéré sous contrôle judiciaire. Depuis le début de la procédure, l'homme nie toute violence, parle de rapports sexuels « *fougueux* » mais « *consentis* ». La présidente : « *C'est quoi, une relation fougueuse ?* » Lui, laconique : « *Une relation normale. Il avait envie, moi aussi.* » A-t-il une explication pour les ecchymoses constatées, le lendemain des faits, sur le cou d'Édouard Louis ? « *Je l'ai laissé sans trace, tranquille* », assure le prévenu en jean et baskets, qui vit toujours « *à droite, à gauche* » et travaille au noir comme chef d'équipe ferrailleur. Déjà condamné pour vols, Riadh B. met cette histoire sur le compte de la « *galère* » : « *J'étais dans le besoin* ». Il a rencontré une « *dizaine* » d'amants d'un soir, les a parfois volés. Comme cette nuit de septembre 2012 où il dérobe le téléphone de Thibaud, jeune garçon rencontré à la sortie d'une boîte qui l'invite à poursuivre la nuit chez lui. Ce dernier s'est constitué partie civile. Silhouette juvénile et longiligne, il décrit Riadh B. comme « *très entreprenant* », « *décidé* » : « *Au ton de sa voix, je n'osais pas dire quoi que ce soit.* »

Aujourd'hui encore, huit ans après les faits, Édouard Louis est « *terrorisé* », fait valoir **Didier Éribon** en l'absence de son ami intime. Il décrit un garçon « *autrefois espiègle* », qui a depuis besoin de « *médicaments pour dormir* ». Cité comme témoin par la partie civile, le sociologue tremble légèrement à la barre, cherche l'air derrière son masque. Sur le pupitre devant lui, un exemplaire d'*Histoire de la violence*, jalonné de marque-pages. Quelques heures après les faits, c'est lui que le jeune homme a rejoint avec **Geoffroy de Lagasnerie** au très chic Select, où l'inséparable trio a ses habitudes. Ils l'ont encouragé à porter plainte. « *Nous l'avons retrouvé dans un tel état de choc, il tremblait, n'arrivait pas à parler, bégayait. [...] Il avait des traces sur le cou, violettes, rouges, bleuâtres, je devrais dire quasiment des plaies*, rapporte l'ancien professeur d'Édouard Louis à l'université d'Amiens. *Le traumatisme a été profond, obsédant, durable, d'ailleurs il l'a décrit dans son roman.* » « *Comment expliquez-vous qu'il dise lors de son expertise psychologique : "Je n'ai pas été bien pendant deux semaines, mais c'est tout" ?* », questionnera dans sa plaidoirie **M^e Marie Dosé**, l'avocate de Riadh B. Cette expertise, qui avance que l'écrivain « *joue avec l'imaginaire au point de risquer de se perdre* », « *vous n'en voulez pas mais vous ne pouvez pas l'écarter* », insiste la défense.

« Des éléments plus que convaincants »

C'est en février 2017, plus de quatre ans après les faits, que Didier Éribon a demandé à être entendu. La présidente s'étonne : « *Pourquoi tant de temps ?* » « *Il y avait des articles dans la presse non seulement grossiers, mais mensongers. Quand j'ai vu ces articles, j'ai écrit à la juge d'instruction.* » La présidente : « *Monsieur, je ne vous demande pas votre avis sur la procédure, simplement de témoigner des faits.* » Alors que le témoin se réfère régulièrement au roman, le tribunal recadre : « *Je ne vous parle*

pas du livre, nous sommes saisis des faits. » En vain, il est beaucoup question de l'ouvrage à l'audience, comme au cours de la procédure. L'avocat de la partie civile regrette d'ailleurs que la juge d'instruction ne l'ait pas lu. « *C'est juste un livre qui s'est vendu à 250 000 exemplaires* », glisse Emmanuel Pierrat, conseillant en outre au tribunal la lecture d'*En finir avec Eddy Bellegueule*. Mais la robe noire lit aussi abondamment des extraits de l'expertise médicale attestant de « *lésions traumatiques* » et « *d'hématomes* », et concluant à un « *rapport anal non consenti* ». « *Des éléments plus que convaincants, qui ne me paraissent pas relever de la littérature !* » cingle-t-il.

« *Aujourd'hui, on ne juge pas un livre, on juge les faits* », insiste la procureure, qui met en avant le rapport médico-légal de l'unité médico-judiciaire, effectué « *dans un temps extrêmement proche de l'infraction* », et les « *versions concordantes* » d'Édouard Louis « *auprès des services de police, des médecins et de ses amis* ». Fustigeant l'attitude du prévenu – « *Monsieur B. étudie beaucoup de choses* » –, le parquet requiert à son encontre quatre ans de prison dont deux avec sursis, assortis d'une obligation de fixer sa résidence, d'une obligation de soins et d'une interdiction de paraître « *auprès des bars et discothèques du quartier du Marais* ». Pour l'avocate de Riadh B., les « *accusations* » d'Édouard Louis, prolixes sur les faits dans les médias, mais balbutiant des « *je ne sais pas* » dans la sphère judiciaire, sont au contraire « *fluctuantes* » et « *fragiles* ».

« Cette affaire a été polluée »

« *Il faut comprendre pourquoi cette affaire a été polluée. [...] Il y a forcément une forme de porosité* », insiste Marie Dosé. « *Enfermé* » par le récit littéraire, « *Édouard Louis n'est plus un plaignant comme les autres, parce qu'il ne peut plus rien nuancer* », avance-t-elle. Tout comme Riadh B. se voit confisquer « *sa qualité de justiciable comme un autre* », c'est-à-dire présumé innocent. Car cette histoire, plaide la robe noire, est aussi celle d'un « *hasard de calendrier* ». La sortie du livre a été concomitante à l'arrestation fortuite de Riadh B., le 9 janvier 2016, pour détention et trafic de cannabis.

Surtout, « *on doit pouvoir être confronté à celui qui nous accuse* », défend viscéralement l'avocate, invoquant la jurisprudence européenne, et citant une contre-expertise médicale de 2017 selon laquelle les lésions causées à Édouard Louis pourraient être également le fait de « *rapports sexuels brutaux et traumatiques consentis* ». Déplorant que la partie civile ait toujours refusé « *le contradictoire* » et rejeté la confrontation, M^e Dosé plaide la relaxe de Riadh B. : « *Il n'y a qu'une vérité judiciaire dans ce dossier, c'est celle du doute.* » Le jugement a été mis en délibéré au 8 décembre. ■